

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

S/1272
2 mars 1949
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

CABLEGRAMME, EN DATE DU 2 MARS 1949, ADRESSE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE MEDiateUR PAR INTERIM CONCERNANT LES
NEGOCIATIONS D'ARMISTICE.

AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE,

CONFORMEMENT A LA RESOLUTION DU CONSEIL DE SECURITE, EN DATE DU
16 NOVEMBRE 1948, DES NEGOCIATIONS AUX FINS D'ARMISTICE ONT LIEU ACTUELLEMENT
SOUS LES AUSPICES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES SIMULTANEMENT A RHODES
ET A RASEN NAKOURA (A LA FRONTIERE DU LIBAN ET DE LA PALESTINE) ENTRE LES
REPRESENTANTS D'ISRAEL ET DE LA TRANSJORDANIE D'UNE PART, ET LES REPRESENTANTS
D'ISRAEL ET DU LIBAN D'AUTRE PART. LES REPRESENTANTS PARTICIPANT A CES
DIVERSES NEGOCIATIONS ONT ETE MANTIS PAR LEURS GOUVERNEMENTS RESPECTIFS DES
POUVOIRS NECESSAIRES POUR NEGOCIER ET CONCLURE UN ACCORD D'ARMISTICE. LES
NEGOCIATIONS ONT COMMENCE LE 1er MARS DANS LES DEUX CAS.

RALPH BUNCHE
MEDIATEUR PAR INTERIM.

